



LA SUPPRESSION DES INCENDIES DE FORÊT

Quelques rappels de sécurité

Un incendie éclate dans votre municipalité... Prévenez la SOPFEU!

Lorsque des incendies de forêt éclatent à proximité de zones habitées, les corps de pompiers municipaux sont souvent les mieux placés pour procéder, dans les meilleurs délais, à l'attaque initiale. **Mais attention, la priorité, c'est la sécurité!**

LE PLAN D'ÉVACUATION

Dès l'arrivée sur le site d'incendie, le responsable doit prévoir des voies de retraite et en aviser son personnel.

L'ÉQUIPEMENT

Lors de l'engagement de personnel supplémentaire, autre que celui du service d'incendie, le responsable doit s'assurer que les travailleurs :

- sont au courant des consignes de sécurité à respecter pour chaque équipement de combat.
- portent l'équipement de sécurité exigé pour la tâche.
- utilisent l'équipement selon les normes établies (VTT, machinerie forestière, scie mécanique, etc.).



L'INTERVENTION LE LONG D'UN CHEMIN DE FER



Si un incendie survient le long d'une voie ferrée et qu'une intervention doit être effectuée, le responsable du service d'incendie doit :

- aviser, dans les meilleurs délais, la compagnie de chemin de fer concernée qu'une opération d'extinction est en cours.
- donner la position de l'incendie selon le point milliaire.
- consigner le nom, la fonction et les coordonnées de la personne contactée.

CONSEIL PRATIQUE

Afin d'identifier et joindre le service ferroviaire concerné, un moyen simple consiste à se rendre à un passage à niveau. Sur les panneaux de feux clignotants, destinés à signaler l'arrivée d'un train, figure un numéro sans frais à composer en cas d'urgence.

LES INTERVENTIONS IMPLIQUANT LES AVIONS-CITERNES

Le rôle des avions-citernes est de contenir l'incendie le plus rapidement possible afin que des équipes terrestres puissent, de manière sécuritaire, procéder à l'intervention en vue de maîtriser le brasier. Les avions-citernes sont généralement accompagnés d'un avion d'aéropointage. À bord de cet appareil, le travail de l'aéropointeur consiste à :



- planifier l'attaque aérienne et localiser les combattants au sol;
- coordonner le travail simultané de plusieurs aéronefs;
- identifier les cibles et évaluer l'effet des largages;
- suivre l'évolution de l'incendie sur l'ensemble du périmètre et en informer le centre régional de lutte (CRL) de la SOPFEU.

Dans de rares occasions, il peut arriver qu'un avion-citerne travaille sur un incendie sans l'aéropointeur. L'application rigoureuse des consignes de sécurité prend alors tout son sens.



RAPPEL DE SÉCURITÉ AUX COMBATTANTS

- ✓ Pour leur sécurité, les pompiers doivent :
 - informer leurs équipiers de l'arrivée des avions;
 - s'éloigner rapidement lors de la passe à blanc (vol à basse altitude sans largage);
 - maintenir une distance minimale de 150 mètres entre leur site de travail et la cible des largages.
- ✓ Autocollant disponible.

